

La qualité – couche après couche

Elimination sur mesure



Solutions par branche pour le secteur des applicateurs de peintures et vernis

KARL BUBENHOFER SA est leader en ce qui concerne la protection de l'environnement avec ses systèmes de recyclage et d'élimination uniques dans la branche.



KARL BUBENHOFER SA



L'élimination des déchets est une obligation

Toujours une longueur d'avance....

Les clients de KARL BUBENHOFER SA profitent de produits de haute qualité d'une entreprise familiale Suisse dynamique et fiable.

Swiss-Quality – depuis 4 générations!

Plus de 300 collaborateurs travaillent chez KABE au service de notre clientèle et mettent à disposition leurs compétences dans les matières clés de conseil technique, de développement et de production. L'interaction de spécialistes reconnus dans ces trois domaines est garante de l'excellence du service clients très réputé de la maison KABE.

Avec son système d'élimination et de recyclage unique en son genre dans la branche, Karl Bubenhofer SA est leader en matière de protection de l'environnement.



KARL BUBENHOFER SA



Notre service d'élimination:

Services de KABE.

Fiches d'accompagnement pour le transport des marchandises d'élimination pour les quantités à partir de 50 kg.

Emballages et services de KABE inclus dans l'élimination des déchets.

Pour les petites quantités, commandez des emballages vides spéciaux avec les frais d'élimination déjà inclus ainsi, les contraintes bureaucratiques pour l'élimination sont déjà réglées.

KABE dispose de toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour l'ensemble de la chaîne d'élimination des peintures et vernis.

Tous les déchets pris en charge sont vérifiés et les analyses COV nécessaires seront faites de façon interne par notre propre laboratoire.

Analyse des COV pour recouvrer la taxe sur les COV auprès du gouvernement fédéral.

Vous devez être en mesure de prouver ce que vous faites avec vos déchets aux autorités. Sur demande, nous pouvons vous fournir une analyse des COV.

Service d'enlèvement et retour au point de collecte.

En combinant les collectes avec les livraisons (sur notification préalable), nous respectons strictement le concept de protection de l'environnement.

KABE accepte les emballages de tiers.

Nous acceptons aussi de reprendre les emballages d'autres fabricants de peinture et vernis: Cependant les conditions suivantes doivent être remplies:

- Les produits à l'eau et les produits aux solvants sont placés séparément sur des palettes ou dans des cadres de palettes
- Séparer encore les produits à l'eau entre bidons plastiques et métalliques
- Tous les emballages doivent être aptes au transport selon les réglementations TMD
- Les bidons ou les emballages extérieurs doivent porter les étiquettes d'élimination KABE ainsi que du type de déchets
- Des déchets de peintures à base aqueuse sont admis dans des tonneaux de 60 et 120 litres en plastique
- Des fûts plus grands que 120 litres à couvercles plastiques et des fûts à bondes ne sont pas acceptés





Protection durable de l'environnement

Eviter avant d'éliminer!

Cette phrase nous guide et n'est pas une formule toute faite! Nous mettons systématiquement des mesures en oeuvre pour améliorer la compatibilité avec l'environnement de nos produits et de leurs procédés de fabrication. Ceci inclut le développement de revêtements à faibles émissions et des procédés de fabrication respectueux de l'environnement, associés à des mesures de sécurité importantes.

Plus de 96% de tous les produits de revêtement fabriqués chez nous sont déclarés sans solvants.

Réduction des émissions de CO₂

Diverses mesures ont permis de réduire les émissions de CO₂ au cours des dernières années et d'accroître les performances énergétiques des usines d'Arnegg et de Gossau.

KARL BUBENHOFER SA est activement impliquée dans le modèle pour grands consommateurs de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc).



KARL BUBENHOFER SA





Protection active de l'environnement

Epuration de l'air et récupération d'énergie

Nous sommes le premier fabricant suisse de peintures à avoir équipé nos ateliers de production d'une installation moderne d'épuration d'air. Ainsi, les émissions provoquées par le nettoyage des récipients utilisés pour la production de diluants et de peintures et au recyclage des solvants sont éliminées. Ce procédé génère de la chaleur qui peut être réutilisée pour le chauffage et dans la production grâce à un système d'échange de chaleur optimisé.

Station d'épuration des eaux usées

L'installation présentée ci-contre fait partie intégrante de notre système sophistiqué de traitement des eaux usées dans les usines de Gossau et d'Arnegg. Les installations et les procédés techniques sont adaptés à nos besoins spécifiques. La saleté et les substances nocives sont séparées dans un processus d'épuration en trois étapes et éliminées de façon appropriée.

Réduction des eaux usées

L'eau provenant du nettoyage des équipements lors du changement de produit est incorporée dans de nouvelles productions, si c'est qualitativement faisable.

Système de distillation

Avec notre installation de distillation sous vide, nous sommes en mesure d'épurer aussi des quantités importantes de déchets de peintures contenant des COV (principalement des diluants sales ou anciens) et de gagner ainsi du diluant propre, qui sera à nouveau utilisé en interne à des fins de nettoyage.



D'épuration d'air



Station d'épuration des eaux usées



Système de distillation



Système par tuyauterie

Les matières premières sont acheminées et dosées par un système de tuyauterie. Ceci procure un circuit fermé pour la production des peintures et crépiss.



Broyeur à panier

Système de broyage à circuit fermé pour les concentrés de couleurs avec broyeur à panier.

Pas d'émissions, pas de pertes, aucun impact négatif sur l'environnement ni pour les ouvriers.

Avec notre propre centre de collecte de déchets de peinture, nous travaillons avec vous pour apporter une réelle contribution à la sauvegarde de l'environnement et en faisons notre devoir aujourd'hui et à l'avenir.



Nos solutions d'élimination à votre service



Nous résolvons l'élimination pour les déchets suivants

- Résidus et vieilles peintures
- Solvants souillés
- Emballages vides plastiques et métalliques
- Déchets de PSE et laine minérale
- Résidus de vernis en poudre
- Déchets provenant de station de séparation des eaux usées
- Décapants



Méthodes de recyclage et d'élimination

- Les diluants souillés et anciens sont distillés
- Les emballages en fer blanc sont acheminés vers un centre de recyclage spécialisé
- Les emballages plastiques sont réutilisés pour une récupération thermique
- Incinération des déchets à éliminer



Tri sélectif des déchets

Elimination dans des seaux de recyclage* KABE ou des fûts de recyclage KABE avec «inliner» et étiquette correspondante munie du code ODS.

Pour procéder à un tri sélectif des déchets, nous tenons à votre disposition des seaux collecteurs à entonnoir, spatules et sacs de recyclage pour les emballages.

* avec taxe de recyclage anticipée

Recyclage de matériaux isolants organiques et minéraux

En tant que membre de l'Association PSE Suisse, nous sommes en mesure de vous aider avec une solution pour l'élimination de vos résidus et chutes de PSE propres et du même type. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site www.epsschweiz.ch dans le chapitre recyclage.

Les sacs de recyclage pour la laine de pierre de Flumroc et swisspor ainsi que les sacs de recyclage pour le matériau PSE peuvent être commandés auprès de KARL BUBENHOFER SA.

Pour des petites quantités, nous recommandons de remettre les sacs de recyclage dans un centre de collecte officiel. Pour des quantités importantes, nous vous conseillons volontiers. Il pourrait y avoir des frais de transport.



Conseil et vente:

Centrale de commandes Isolation de façades: Téléphone +41 71 387 43 83



ELIMINATION SUR MESURE

Frais d'élimination pour divers types de déchets

Article N°	Désignation	OMoD	Prix kg/pce
	Diluants souillés ou anciens		
11556	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)	14 06 03 [S]	30.00/pce
11589	Fût vide pour diluants souillés ou anciens (fût en métal avec couvercle, 200 l)		15.00/fût
11270*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)	14 06 03 [S]	0.75/kg
	Déchets de peinture liquide en phase organique (solvants)		
11565	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)	08 01 11 [S]	66.65/pce
11590	Fût vide pour déchets de peinture liquide en phase organique (fût en métal avec couvercle, 200 l)		15.00/fût
11272*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)	08 01 11 [S]	2.60/kg
	Déchets de peinture liquide en phase aqueuse		
11566	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)		36.00/pce
11591	Fût vide pour déchets de peinture liquide en phase aqueuse (fût en plastique avec couvercle, 120 l)		10.00/fût
11273*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)		1.00/kg
	Déchets de peinture épaissis et solides		
11568	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)	08 01 17 [S] (Reste)	63.00/pce
11592	Fût vide pour déchets de peinture épaissis et solides (fût en métal avec couvercle, 200 l)		15.00/fût
11567*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)		2.65/kg
	Déchets provenant de station de séparation des eaux usées	08 01 17 [S] (Reste)	
11570	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)	19 08 13 [S]	39.50/pce
11596	Fût vide pour déchets provenant de station de séparation des eaux usées (fût en métal avec inliner et couvercle, 200 l)		15.00/fût
11569*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)	19 08 13 [S]	1.15/kg
	Déchets halogénés (décapants chlorés)		
11996	Bidon de 20 litres (taxe d'élimination anticipée)	14 06 04 [S]	97.00/pce
11816	Fût vide pour déchets de décapants halogénés (fût en métal avec couvercle, 200 l)		15.00/fût
11585*	Livraison en fûts/emballages provenant de tiers (article de facturation)	14 06 04 [S]	3.90/kg
11397	Sacs de recyclage pour bidons vides Prière d'emballer séparément les bidons plastiques et les bidons métalliques		
	Bidons en fer blanc vidés de leur contenu	15 01 04 [nk]	
	Bidons en plastique vidés de leur contenu	15 01 02 [nk]	
	1 – 9 pièces		16.80/pce
	A partir de 10 pièces		12.60/pce
14549	Élimination des fûts vides jetables en plastique Fûts de 60 kg et 120 kg		50.00 montant (1 à 10 fûts) 5.00/pce (à partir de 11 fûts)
12014	Déchets de peinture en poudre Les déchets sont emballés dans des boîtes en carton, Big-Bag, sacs en plastique ou en papier Déchets de vernis en poudre sans métaux lourds (par ex. à base de résine époxy ou de polyester) sans propriétés dangereuses	08 02 01 [S]	1.55/kg
14062	Analyse COV (teneur en corps solides et en eau)	08 01 12 [nk]	75.00
11742	Tarif horaire du personnel (si les conditions d'acceptation ne sont pas respectées et nécessitent une manipulation supplémentaire)		80.00/hre

* À des fins internes

[S] = Déchets spéciaux

[nk] = Déchets non assujettis à contrôle

Vue d'ensemble des emballages de recyclage

Ce tableau sert au tri correct des déchets de peinture.

Conditions d'acceptation des déchets:

- Remplir les emballages d'élimination uniquement avec les déchets répertoriés
- Ne pas de laisser des objets étrangers tels qu'outils usagés, éponge de nettoyage etc.
- Il est interdit d'y déverser des acides, décapants ou huiles usées
- Les emballages et les différents fûts à éliminer doivent être vidés entièrement de résidus et dans un état apte au transport
- Le remplissage des fûts ne doit pas excéder 90% de leur capacité maximale
- les emballages doivent être munis de leur dispositif de fermeture sécurisée (bracelet de serrage et/ou couvercle à bonde)

KABE Peintures Récipient de collecte pour déchets de station de séparation des eaux usées

- Déchets provenant de station de séparation des eaux usées
19 08 13 [S]

KABE Peintures Récipient de collecte pour diluants souillés et anciens

- Résidus de diluants et diluants souillés non chlorés

OMoD 14 06 03 [S]

KABE Peintures Récipient de collecte pour restes de peinture liquide aux solvants

- Résidus d'huile de lin
- Vernis transparent aux solvants
- Restes de peinture aux solvants

OMoD 08 01 11 [S]

KABE Peintures Déchets de peinture en poudre

- Les déchets sont emballés dans des boîtes en carton, Big-Bag, sacs en plastique ou en papier
- Déchets de vernis en poudre sans métaux lourds (par ex. à base de résine époxy ou de polyester) sans propriétés dangereuses 08 01 12 [nk]

OMoD 08 02 01 [S]

KABE Peintures Récipient de collecte pour restes de peinture à base aqueuse 08 01 12 [nk]

- Vernis transparent à l'eau
- Restes de peinture et crêpi à base aqueuse

KABE Peintures Récipient de collecte pour des résidus solides de peinture

- Restes de peinture aux solvants mélangée à un durcisseur
- Produits 2 composants durcis
- Restes de peinture à l'eau mélangée à un durcisseur
- Pellicules de vernis et peinture
- Résidus de décapants non chlorés et pellicules de peinture décapées

OMoD 08 01 17 [S] (restes)

KABE Peintures Sac de recyclage pour emballages

- Bidons en fer blanc vidés de leur contenu 15 01 04 [nk]
- Bidons en plastique vidés de leur contenu 15 01 02 [nk]

KABE Peintures Récipient de collecte pour déchets halogénés (décapants chlorés)

- Déchets de décapants chlorés et pellicules de peinture décapées

OMoD 14 06 04 [S]

KABE Peintures Sac de recyclage pour déchets de matériaux isolants triés

- Mousse polystyrène expansé (PSE)
- Laine minérale (MW) 17 06 04 [nk]

Centre régional d'incinération avec nettoyage des gaz de combustion. Donc ne pas livrer à KABE

- Nattes de filtration souillées provenant de cabines de giclage
- Chiffons de nettoyage et feuilles plastiques sales

[S] = Déchets spéciaux
[nk] = Déchets non assujettis à contrôle



KARL BUBENHOFER SA, Fabrique de peintures, CH-9201 Gossau SG, Tél. +41 71 387 41 41, info@kabe-farben.ch
www.kabe-peintures.ch, Peintures bâtiment – crêpi – isolation façades – vernis industriel et en poudre